



Rupture contrat micro crèche en période d'adaptation

Par **mum17**, le **27/09/2018** à **11:12**

Bonjour,

Je souhaite retirer mon enfant d'une micro crèche privée. Il est actuellement en période d'adaptation.

Dans le contrat, il est stipuler qu'on doit 2 mois de préavis pour rompre le contrat. Cela vaut-il également en période d'adaptation ? Car ça reviendrait TRES chères les 5 heures qu'il y a passées !!!!!

Merci pour vos réponses